Art 3421-1 al. 1

| Par Lyes090622 |
|----------------|

Bonjour, j'ai reçu une convocation en vue de comparaison devant le Tribunal pour usage de manière illicite de résine de cannabis Art 3421-1 al. 1,

Selon votre expérience est ce que je risque la prison ferme ou je vais sortir avec un surcis ou amendé, sachant que j'ai un titre de séjour de 3 mois renouvelable,

Merci d'avance

Par isernon

bonjour,

pas de prison, peut-être une amende, mais c'est plus gênant pour le renouvellement de votre titre de séjour.

salutations